

## Covid-19, le point sur la situation à Annemasse

Lors du rendez-vous vidéo du jour, Christian Dupessey, Maire d'Annemasse, aborde de nouveau différents points d'actualité relatifs à la gestion de la crise sanitaire que nous traversons depuis plusieurs semaines. Il en profite également pour répondre aux nombreux commentaires et messages reçus sur la page Facebook de la Ville quant au respect, ou plutôt à l'irrespect, des règles de confinement.

A noter : en raison du week-end de Pâques, la prochaine vidéo du Maire et Président d'Annemasse Agglomération sera diffusée mardi 14 avril.

### Respect du confinement

Plusieurs internautes s'interrogent et témoignent parfois leur colère sur la présence d'Annemassiens dans les rues malgré le confinement.

**La Police nationale et la Police municipale assurent quotidiennement des contrôles des déplacements.**

Les infractions constatées sont en moyenne de l'ordre de 50 à 60 par jour sur la zone urbaine de l'Agglomération (Annemasse, Ambilly, Gaillard, Vétraz-Monthoux, Ville-La-Grand, Etrembières). Pour les récidivistes, les premières gardes à vue ont eu lieu.

Rappelons qu'une infraction est un déplacement sans disposition de l'attestation de sortie prévue à cet effet. Or, la grande majorité des Annemassiens présents dans les rues disposent de cette attestation selon les retours que nous font les forces de l'ordre et notre Police municipale.

**La responsabilité de chacun est de veiller à ne sortir que si cela est indispensable et donc à ne pas profiter exagérément des motifs de sortie qu'offre le dispositif de confinement actuel.**

Il y a la règle et l'esprit de la règle : la règle autorise certaines sorties et l'esprit de la règle c'est de respecter au maximum le mot d'ordre « Restez chez vous » et de limiter ses sorties au strict indispensable. Faire les courses ne doit par exemple pas être l'occasion d'une promenade qui dure plus que ce qui est nécessaire. Ce n'est pas facile, mais c'est avec cet effort que nous aidons les personnels soignants que nous applaudissons chaque soir, et c'est au prix d'une limitation de notre liberté de déplacement que nous vaincrons cette épidémie.

C'est dans cette optique que le Préfet de Haute-Savoie a par ailleurs restreint encore les possibilités de déplacement.

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

## De nouvelles restrictions émises par le Préfet

**Le Préfet a décidé d'interdire les activités hôtelières et les locations saisonnières jusqu'au 15 avril au moins**, date actuellement connue pour la période de confinement et qui sera vraisemblablement prolongée. L'objectif est de limiter les risques de déplacements durant les vacances scolaires.

**Il a également décidé d'interdire toute vente à emporter entre 20h00 et 6h00** pour les commerces alimentaires, les restaurants et les débits de boissons afin de restreindre davantage les possibilités de déplacement.

Dès la prise de connaissance de ces décisions mercredi dernier, la Ville a informé les établissements concernés et la Police municipale s'est organisée en coordination avec la Police nationale pour assurer le contrôle du respect de ces nouvelles restrictions.

Les quelques établissements ayant posé des problèmes depuis le début du confinement seront particulièrement ciblés par ces contrôles.

## Maintien de la garde d'enfants le lundi de Pâques pour les personnels prioritaires

S'agissant de la garde d'enfants des personnels soignants et autres personnels prioritaires, la Ville maintient les possibilités d'accueil durant le lundi de Pâques grâce à son personnel périscolaire qui intervient aux côtés des enseignants et à son personnel de crèche.

Pour rappel, ce dispositif avait déjà été étendu aux week-ends.

## Élargissement du service d'aide aux personnes fragiles et isolées

**Monsieur le Maire informait précédemment de la mise en place d'un service gratuit de soutien aux personnes âgées grâce à du personnel municipal volontaire.**

Ce service assure une veille auprès des personnes âgées mais répond aussi aux besoins de la vie courante pour lesquels elles sont démunies : courses, évacuation des poubelles, déplacements à la pharmacie et apporte du soutien à ceux qui sont en souffrance morale à cause du confinement.

**Grâce à ce groupe de volontaires, la Ville élargit son service aux besoins de tous les usagers en situation de fragilité.**

Un certain nombre d'entre eux n'ayant pas accès à la communication municipale régulière sur Internet, les élus municipaux vont procéder à un affichage informatif sur ce service dans toutes les montées d'immeubles de la ville ainsi qu'à une distribution de ce document d'information dans les boîtes aux lettres des zones pavillonnaires.

Le numéro unique d'appel pour ce service est le suivant : 04 50 84 23 06.

## Le programme #remèdecontrelamorosité pour divertir les habitants

Comme annoncé précédemment, **le programme intitulé « Remède contre la morosité », lancé depuis vendredi dernier, essaye d'apporter quelques idées d'occupations nouvelles pour faciliter le confinement aux habitants.**

La Ville félicite les enfants ayant participé au concours carnaval pour leurs déguisements tous plus beaux les uns que les autres. Bravo tout particulièrement aux trois heureux gagnants : Yanis, Ethan et Lilou.

Au programme également : des exercices physiques à faire en famille proposés grâce au service des sports ; un défi « La ville en dessin » ; un défi « Mains tendues » (une belle symbolique pour ces mains devenues le fruit de nos angoisses) ; des quiz sur l'histoire d'Annemasse ou encore un défi « Objets en équilibre ».

Dans les prochains jours, les habitants pourront apprendre des chansons en famille, tester leur culture musicale grâce à des blind tests au piano, profiter de concerts réalisés par les professeurs du Conservatoire...

Et bien d'autres challenges ou activités sont à venir !

Toutes ces animations sont à retrouver sur la page Facebook de la Ville.

***Vous pourrez retrouver les informations régulières et les vidéos sur la page Facebook Annemasse-Officiel ainsi que sur le site internet de la Ville [www.annemasse.fr](http://www.annemasse.fr)***

***Les communiqués de presse envoyés seront aussi disponibles dans l' « Espace presse » du site internet (bandeau de bas de page).***